Comité de projet

Projet agrivoltaïque des Pasdeloups





Sommaire

- 1. Présentation des partenaires
- 2. Présentation du projet
- 3. Points d'attention et mesures envisagées
- 4. Concertations et planning





Présentation des partenaires



Partenaire agricole du projet



Agriculteur partenaire

SCEA du Petit Bois

Grandes cultures

Elevage bovin allaitant

SAU 300 ha en exploitation

Akuo Energy: Entrepreneurs par nature

Producteur et développeur français et indépendant d'énergie renouvelable

Spécialiste de l'infrastructure

ARDIAN

Acteur intégré

Développement, Financement, construction, gestion d'actifs, exploitation & maintenance

Projets de territoires

Solutions de production décentralisée d'énergie renouvelable

Multi-technologies



Éolien



Solaire



Stockage



Bureau d'étude agricole interne

Spécialisé dans l'agrivoltaïsme depuis 2011



Elaborer un projet agricole pertinent en collaboration avec Akuo, les agriculteurs et le territoire



Être référent sur les questions agricoles lors de l'instruction du dossier : Chambres d'Agricultures, DDT, conseils municipaux, réunions publiques...



Réaliser les études préalables agricoles



Suivre le projet agricole pendant toute sa durée de vie

14 experts agricoles

spécialisés dans l'agrivoltaisme

17 avis CDPENAF favorables

Sur 10 départements dont 9 en grandes cultures

1ère centrale trackers et grandes cultures

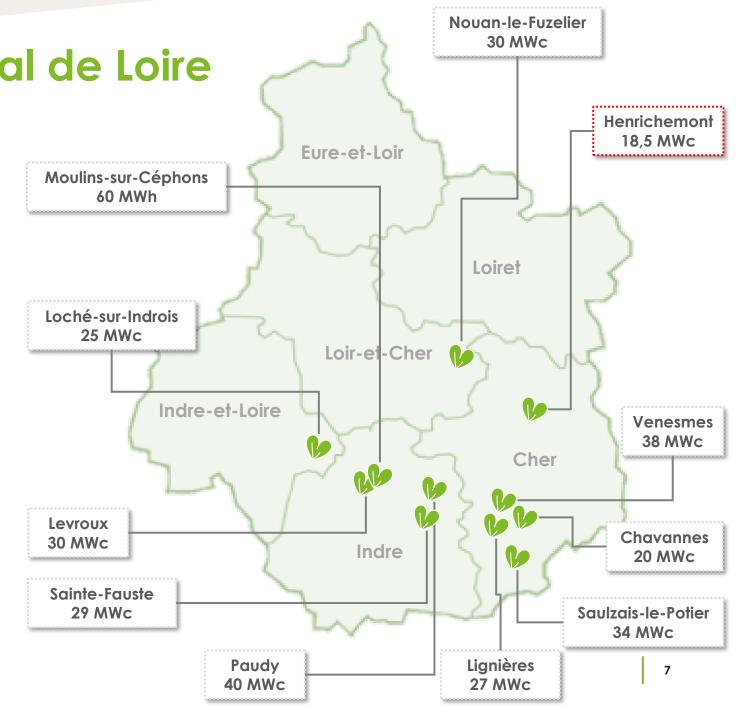
Construite en France d'ici fin 2025

Présence en Centre-Val de Loire



Informations clés

- > 13 projets en développement
- ➤ Puissance PV en développement : 291 MWc
- > Stockage en développement : **60 MWh**
- 3 CDPENAF positives et 2 permis de construire obtenus (puissance totale : 55 MWc)
- → Connaissance fine des instances locales et soutiens politiques dans la région



Objectifs de développement des EnR





Loi sur la transition énergétique

40% d'EnR d'ici 2030

40 % de la production nationale d'énergie provient d'EnR d'ici 2030 PPE

101 à 113 GW d'EnR installée en 2028

Dont 35 à 44 GW provenant de solaire PV (75% PV sol et 25% PV bâtiments), par rapport à 23,7 GW en 2021 SRADDET CVdL

100% des besoins énergétiques couverts par les EnR d'ici 2050

Objectif de production d'électricité à partir du solaire PV de **5 745 GWh** en 2050 (soit une production **x 5** par rapport l'année 2023) SCoT PETR Centre

Soutenir le développement des énergies renouvelables

Présentation du projet



Le projet agrivoltaïque

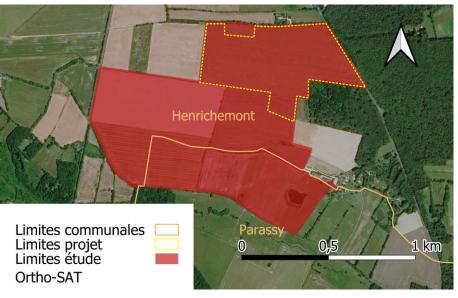






18,5 MWc pour alimenter plus de 5 000 foyers en électricité





Choix du site



Aire d'étude dans aucune zone environnementale





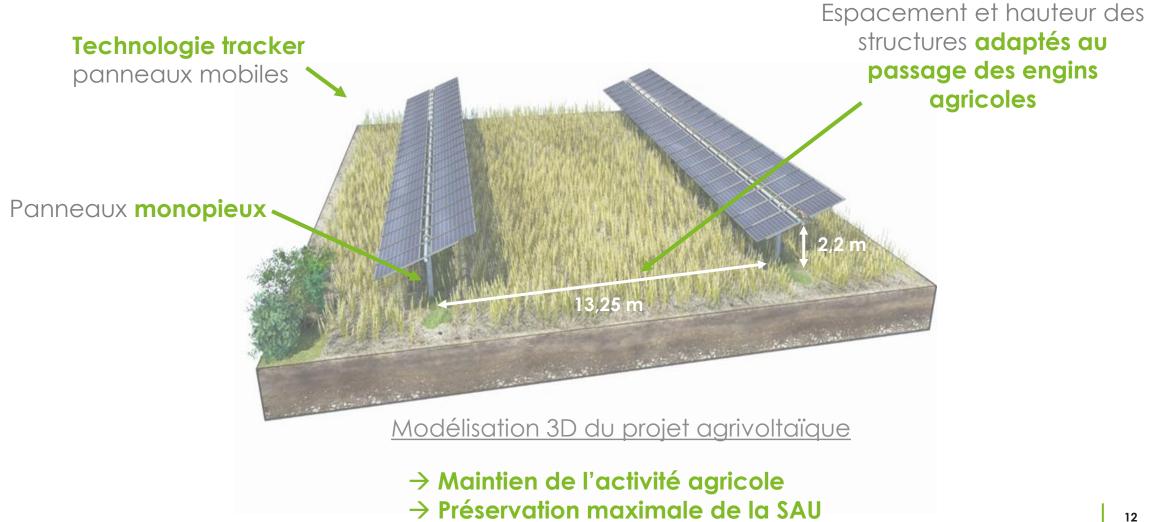


- Potentiel agricole des parcelles maintenu
 - Exploitant porteur et moteur



- Raccordement à proximité du site
 - Terrain plat
 - Pas de servitudes

Volet photovoltaïque : technologie



Compatibilité avec la mécanisation



Volet photovoltaïque : implantation provisoire



	Modules photovoltaïques
PDL	Postes de livraison
PTR	Postes de tranformation
LDS	Local de stockage
	Portails
	Citernes SDIS (60m3)
	Pistes SDIS (6 m)
	Bandes enherbées SDIS
	Limites cadastrales
	Clôture
	18 m à la clôture
	50 m aux lisières boisées
6	Lignes de niveau - Végétation
	Lignes topographiques - 1m
	Lignes topographiques - 5m

Volet agricole



Objectifs agronomiques

Production de céréales et oléagineux en agriculture de conservation des sols

- > Maintien de la rotation et introduction de nouvelles cultures
 - blé, orge d'hiver et de printemps, triticale, seigle, sorgho...
- > Apport d'irrigation (via récupération d'eau) sur une zone du projet Vidéo
- > Maintien des rendements en moyenne sur la rotation
- Bandes végétales (fleuries) au plus proche des pieux





Cultures 2021 Blé tendre d'hiver

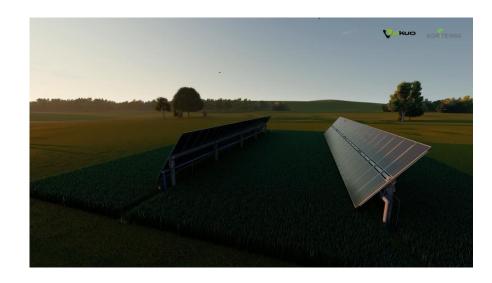


Cultures 2022 Orge d'hiver, autre trèfle



Cultures 2023 Colza d'hiver, blé tendre d'hiver





Enjeux de l'exploitation et réponse par le projet



- ✓ Protéger l'exploitation face au changement climatique – températures, sècheresses
 - ✓ Diversifier l'exploitation introduction de nouvelles cultures permis par le projet
- ✓ Sécuriser les revenus face à la variabilité des revenus agricoles



Synergie agronomique

- Microclimat apporté par les structures PV
 - Design des structures adaptés
 - Suivi agronomique des parcelles

Synergie économique

- Enveloppe d'investissements agricoles
 - Partage de la valeur : apport d'un complément de revenu
- Mise à disposition gratuite des parcelles

Conformité au décret d'application de la loi APER 2023

1. Apport des services suivants :







2. Garantir la production agricole comme activité principale, une perte de SAU de 10% est tolérée 3. Maintien d'une production agricole significative, une perte de rendement de 10% est tolérée

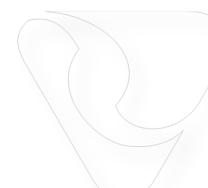
4. Prise en charge du démantèlement

5. Maintien d'un revenu durable de l'exploitation

6. Taux de couverture maximal de 40%

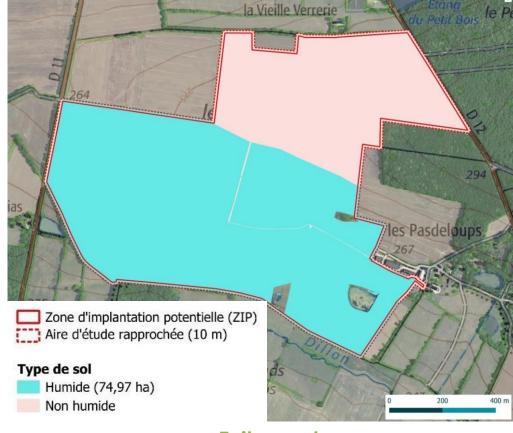
7. Présence d'une zone témoin

Points d'attention et mesures envisagées



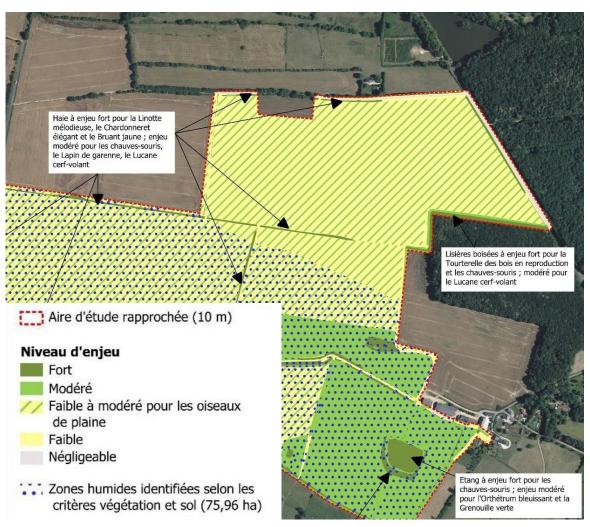
Volet environnemental

Etude d'impact environnementale



→ Evitement :

- Zones à enjeux forts évitées (humide)

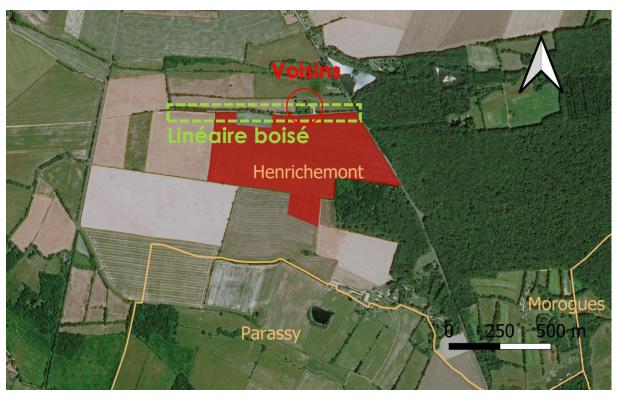


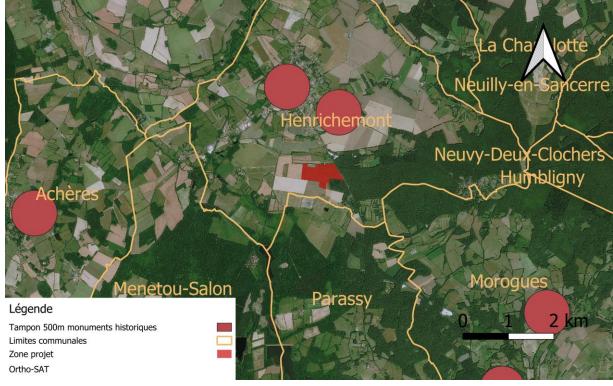
→ Evitement :

Zone à enjeux forts évitées (linéaire boisé)

Volet paysager et covisibilité

- Réalisation d'un diagnostic paysager
- Enjeux faibles, aucune covisibilité et aucun monument historique à proximité





Volet urbanistique





Zonage



✓ PLUi

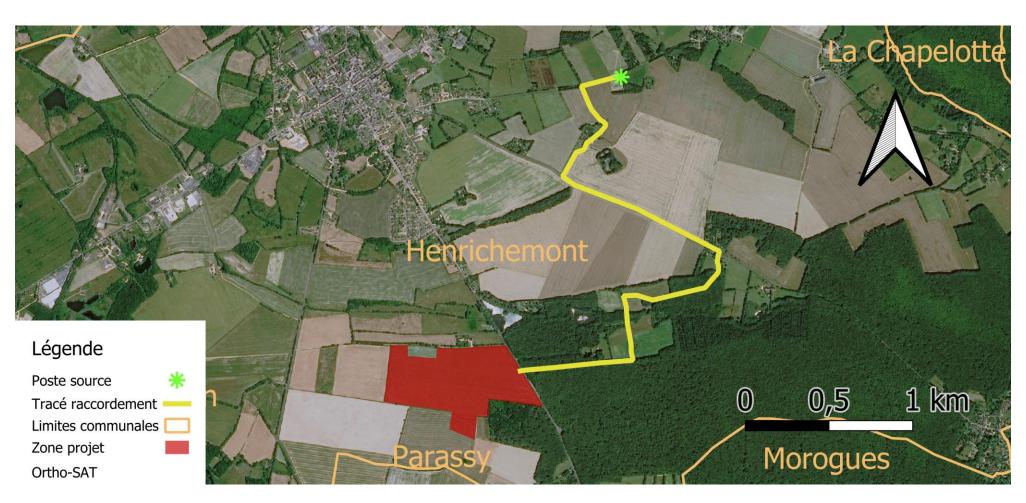
Zone A: sont autorisées: « Les installations de production d'énergie renouvelable à caractère professionnel (exemple: panneaux photovoltaïques au sol) à condition: qu'elles ne soient pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des paysages »

Zone A



Volet raccordement

Poste d'Henrichemont – 3,8 km



Concertations et planning



Retombées locales

- Participation aux objectifs régionaux et nationaux de la production d'EnR
- Projet innovant, synergie agricole et économique

Production équivalente à 6 fois de la consommation d'électricité de la commune d'Henrichemont



Adaptation au changement climatique



Sensibilisation éventuelle des Chériens aux thématiques environnementales :

- Visites collectives et scolaires
- Création possible de chemins pédagogiques sur site



Possibilité de **financement** participatif au profit des locaux

Retombées de taxes locales : pour la commune et la CC chaque année

Une année de concertation



22 février 2024 rencontre avec la mairie d'Henrichemont



16 décembre 2024 rencontre avec la Chambre d'Agriculture









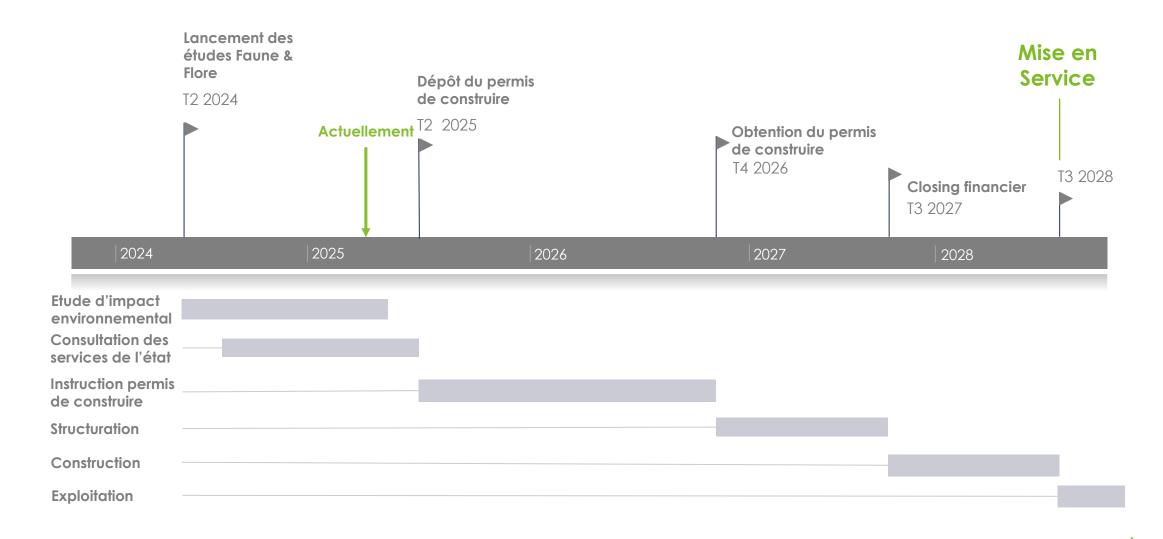
20 mars 2024 : présentation du projet à la communauté de communes Terres du Haut Berry



24 avril 2025 : comité de projet



Planning prévisionnel



Echange et questions











